

Il y aura bientôt quatorze écoles de journalisme reconnues par la profession. Plus que leur nombre, c'est la question de la formation au métier qui occupe actuellement les débats.



Disposer de moyens techniques suffisants fait partie des dix critères retenus par la CPNEJ pour reconnaître une école de journalisme. (Crédit P.G.)

C'est presque fait. Le DUT information-communication de l'IUT de Nice, ou [école de journalisme de Cannes](#), sera bientôt la 14e école reconnue par la profession. En janvier 2013, la Commission paritaire nationale pour l'emploi des journalistes ([CPNEJ](#)), a émis un avis favorable à la reconnaissance de cette école créée en 2003. Les partenaires sociaux devraient sans difficulté confirmer cette décision. « Nous attendons la publication au Journal Officiel », se contente de commenter le directeur de l'école de Cannes, Jacques Araskiewiez. Il n'en dira pas plus sur le sujet. A Cannes, la majorité des 28 étudiants entrent directement après le bac, à la suite d'une présélection sur dossier et d'un concours.

La seconde demande est la bonne pour l'école azurienne. Entrer dans la cour des grands n'est pourtant pas facile. Certaines écoles candidates devront d'ailleurs encore patienter, comme l'IEP de Grenoble, dont la décision a été reportée de deux ans. En France, il existe désormais près d'une centaine de formations en journalisme.

« En général, nous recevons une à deux demandes de reconnaissance par an. Une année, nous en avons traité une vingtaine », témoigne Christian Garitte, le président de la CPNEJ, instance composée de représentants des salariés et des employeurs lancée en 1976. La CPNEJ instruit les dossiers des écoles candidates et revoit tous les cinq ans ceux des écoles déjà reconnues par la profession et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour cela, elle se base sur [dix critères précis](#) définis dans un accord de mai 2008 signé par les partenaires sociaux. L'école doit notamment avoir déjà introduit deux promotions d'étudiants sur le marché du travail, fournir l'état d'insertion de ses diplômés ou encore disposer de moyens techniques suffisants.

Complicé pourtant pour les 24 membres de la CPNEJ de statuer sur le sort des écoles non-reconnues qui frappent à la porte. « Nous n'avons pas de budget, donc pas de possibilité de nous déplacer. Il nous arrive d'appeler des étudiants pour savoir comment ça se passe dans leur école », explique-t-il.

« Les patrons veulent une profession ouverte »

Y a-t-il trop ou pas assez d'écoles de journalisme reconnues ? Les avis divergent. « Certains universitaires militent pour un élargissement. Est-ce pour défendre ce label ou pour l'enterrer ? » s'interroge en souriant Edith Rémond, présidente de la Conférence des écoles de journalisme (CEJ) – qui regroupe les treize écoles reconnues - et responsable du Master professionnel de journalisme de l'Institut de Journalisme de Bordeaux-Aquitaine (IJBA). « Si on reconnaît beaucoup d'écoles, ça n'a plus de sens. D'un autre côté, je ne vois pas pourquoi certaines écoles ne sont pas reconnues », poursuit-elle en listant les avantages d'une école reconnue : une notoriété plus forte, des candidats au concours plus nombreux, des stages trouvés plus rapidement et l'obtention de la taxe d'apprentissage – qui correspond à une moyenne comprise entre 30 et 50 % des sources de financement d'une école – {tooltip}facilitée.{end-texte}

Treize écoles, publiques comme privées, sont aujourd'hui reconnues par la profession, en attendant Cannes : le CFJ à Paris (date de reconnaissance : 1956), l'ESJ à Lille (1956), le CUEJ à Strasbourg (1968), l'IJBA à Bordeaux (1969), le CELSA à Neuilly-sur-Seine (1981), l'EPJT à Tours (1981), l'EJCAM à Marseille (1983), l'IPJ à Paris (1991), l'EJT à Toulouse (2001), l'IUT de Lannion (2004), l'EJDG à Grenoble (2004), l'IFP à Paris (2006) et Sciences-Po à Paris (2009). Si certaines délivrent un DUT, comme à Lannion et à Tours, la plupart conduisent à un Master professionnel de journalisme. Ces dernières années, quelques écoles privées ont noué des partenariats avec des universités, comme l'IPJ avec Paris-Dauphine et le CFJ avec Paris I. Une autre s'est quant à elle associée avec Sciences-Po Lille : l'ESJ.{end-tooltip}

Christian Garitte affirme avoir reçu de nombreux messages d'employeurs qui ne souhaitent pas que de nouvelles écoles soient reconnues. Et pour cause, selon lui : « les patrons veulent une profession ouverte ». Un avis que partage Edith Rémond : « les employeurs veulent pouvoir recruter qui ils veulent ». Pour Patrick Pépin, « on voit bien qu'il n'y aura pas de généralisation massive des reconnaissances ». L'ancien président de la Conférence nationale des métiers du journalisme ([CNMJ](#)), toujours membre de cette instance née en 2010, estime pour sa part que le débat porte moins sur le nombre d'écoles de journalisme reconnues que sur la formation.

« La formation devrait être obligatoire »

« Il faut renforcer la lisibilité des formations en journalisme et améliorer la visibilité pour les étudiants », déclare l'ancien directeur de l'ESJ Lille. C'est avec cet objectif de « mettre de l'ordre » qu'un [référentiel commun](#) à la profession et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été élaboré ces dernières années par les

[30 membres](#)

de la CNMJ, sous l'égide d'Edith Rémond. Il y en avait besoin, estiment les protagonistes. « Le ministère a habilité des Masters en journalisme qui donnent lieu à des diplômes qui n'ont pas la qualité de ceux délivrés par les écoles reconnues », analyse Patrick Pépin. « Aujourd'hui, vous pouvez créer une école de journalisme très facilement, alors que pour une école d'ingénieur, par exemple, les contraintes sont plus élevées. »

Même son de cloche du côté de Christian Garitte : « Le ministère accepte les formations en journalisme du moment qu'il y a un certain nombre d'heures théoriques de cours. Ils sont moins tournés vers la pratique ». Autre problème soulevé : l'intitulé des cursus en journalisme des écoles rattachées à une université. Ils sont la plupart du temps intégrés en « Information et Communication ». Un fait « qui nous pose problème », affirme Christian Garitte. Et de poursuivre : « Nous voulons garder notre spécificité en journalisme ». Le président de la CPNEJ devait récemment avoir une réunion à ce sujet avec le ministère, finalement annulée.

Autre outil élaboré par les écoles de journalisme reconnues : [le passeport](#) . Une formation - essentiellement sur les questions déontologiques et éthiques - dispensée par les écoles reconnues pour les journalistes qui ne sont pas passés par ces formations. Problème : « les syndicats des employeurs n'ont pas voulu qu'elle soit obligatoire », rappelle Edith Rémond. « Malgré nos relances, ça ne mord pas », reconnaît Christian Garitte, qui estime que le métier de

journaliste a plus que jamais besoin de gens bien formés, « même dans les petits journaux. »

Car le métier de journaliste présente une spécificité : aucune formation n'est imposée pour l'exercer, même si de plus en plus de nouveaux journalistes ont effectué une formation professionnelle. « Je pense qu'une formation initiale ou continue devrait être obligatoire », estime Edith Rémond. « Pour être médecin, avocat ou encore assistante sociale, il faut un diplôme ! A part le journalisme, je ne connais pas beaucoup de professions où il n'en faut pas un. » Pour combien de temps encore ?

En 2012, 14,7 % des premières demandes de carte professionnelle provenaient des diplômés des écoles reconnues, soit 293 (sur les 470 élèves qui sortent chaque année des promotions), selon la Commission de la Carte (CCIJP). Un chiffre en stagnation. Une analyse des dossiers de première demande conduit à observer que les nouveaux titulaires de la carte de presse tendent à être davantage « professionnalisés », ils sont soit issus des formations spécialisées, soit ils ont déjà accumulé plusieurs expériences de terrain. En 2008, 60 % de la cohorte des nouveaux journalistes étaient passés par une formation professionnelle initiale ou continue, contre 43 % en 1998. Problème : la CCIJP ne recense pas tout le monde. Elle refuse par exemple les cartes aux réalisateurs qui travaillent dans les sociétés de productions audiovisuelles. Suffisant pour connaître la composition de la profession et ses origines de formation ?

En savoir plus :

- [Le guide des études de L'étudiant.fr](#)
- [Trois questions à Patrick Pépin \(président de la Conférence nationale des métiers du journalisme\)](#)